

Exiger des performances – encourager les performances

**Pour une formation axée sur les performances
et une recherche orientée vers l'utilité pratique**

**Document stratégique de l'Union démocratique du centre
Janvier 2006**

Sommaire

Aperçu	3
1. Introduction.....	4
1.1. Compétences	4
1.2. Les risques encourus par la formation	5
1.3. Le passage vers la vie professionnelle	6
2. Formation professionnelle	6
2.1. La formation professionnelle	6
2.2. Fonds en faveur de la formation professionnelle.....	7
2.3. Places d'apprentissage	7
2.4. Formation des maîtres professionnels	8
2.5. Formation professionnelle supérieure, école professionnelle supérieure, maturité	8
2.5.1. Formation professionnelle supérieure	8
2.5.2. Examens professionnels	8
2.5.3. Ecole professionnelle supérieure, maturité professionnelle	9
2.5.4. Le gymnase	9
3. Hautes écoles.....	10
3.1 Hautes écoles spécialisées, EPF, universités	10
3.2. Futur paysage universitaire suisse	11
3.3 Réforme de Bologne	12
3.4. Financement des universités.....	12
3.4.1. Justification des moyens engagés.....	12
3.4.2. Financement des études	13
3.4.3. Système des bourses d'étude	14
3.4.4. Le succès dépend de l'élément humain	14
3.4.5. Esprit d'entreprise et contrôle permanent des résultats	15
4. Ecoles privées	16
4.1. Généralités	16
4.2. Rapport entre écoles privées et écoles publiques.....	16
5. Recherche	17
5.1. Généralités	17
5.2. Fonds national suisse (FNS)	17
5.3. PNR, PPF, FNS et recherche sectorielle	18
5.4. Agence pour la promotion de l'innovation (CTI)	18
5.5. Transfert de connaissances et de technologie (TT)	19
5.6. Institutions fédérales et proches de la Confédération	20
5.7. Programmes de recherche UE (PCRD)	20
5.8. Participation à l'Agence spatiale européenne (ESA).....	21
5.9. Académies scientifiques.....	22
Principes et exigences de l'UDC	23

Aperçu

La formation, la recherche et le savoir-faire qui en résulte sont fondamentaux pour l'économie et l'industrie suisses. Ces facteurs gagnent en importance face au renforcement de la concurrence internationale. Cela dit, la qualité des offres ne dépend pas en premier lieu des moyens engagés, mais bien plus de la volonté de réaliser des performances exceptionnelles.

Les exigences découlant de la nouvelle dynamique économique et de l'extension du commerce mondial doivent être comprises comme un défi. La formation et la recherche, notamment au niveau des hautes écoles suisses, doivent donc être axées sur le contexte international et son développement.

Les universités suisses doivent contribuer davantage à la création de plus-values et, partant, au succès économique de la Suisse. A eux seuls, les résultats de la recherche ne créent pas encore des emplois. Il faut renforcer le transfert de connaissances entre les universités et l'économie. Les connaissances acquises par la recherche doivent être développées pour devenir des produits et des services que l'on pourra placer efficacement sur le marché.

1. Introduction

La formation apporte une contribution essentielle à la compréhension mutuelle, à la cohésion de l'Etat, à notre culture, à notre indépendance et à notre liberté. L'UDC est parfaitement consciente de ce rôle fondamental joué par l'instruction publique. Cela dit, la formation est encore bien plus importante du point de vue de la compétitivité internationale et de la création de plus-values par l'économie nationale. Elle participe donc à la prospérité générale de la population.

Comme dans d'autres pays, la formation est confrontée en Suisse à de nouvelles exigences. La nouvelle dynamique de l'économie et l'extension du commerce mondial génèrent non seulement de nouvelles chances, mais aussi de nouvelles concurrences et des risques inconnus jusque-là. La concurrence se globalise grâce à la libéralisation engendrée par l'OMC et les accords bilatéraux. Coordinant leurs efforts, les pays à très bas salaires se pressent sur les marchés. Faute d'adaptations structurelles, nous ne pourrions suivre plus longtemps le dynamisme développé par les économies asiatiques et d'autres régions du monde. Malgré sa pauvreté en matières premières, l'économie suisse est performante depuis des décennies, et cela grâce à un travail réglementé et qualifié, à des produits novateurs, à un standard de qualité élevé et à un financement avantageux. La formation, la recherche et le savoir-faire qui en résultent sont à la base de ce succès. Cependant, la concurrence internationale exige une concentration des forces et une sélection rigoureuse des investissements dans la formation et la recherche. Il en va de l'avenir de la Suisse.

Ce ne sont cependant pas les institutions, mais les individus qui doivent être au cœur des investissements de la Confédération dans la formation:

„Pour les individus, le savoir et donc la formation sont devenus le principal facteur d'autonomie et d'intégration dans la société et dans le monde du travail. La formation acquise détermine la qualité et la quantité des choix qu'un individu peut faire tout au long de la vie.“

Ce constat indique que la formation n'est pas seulement l'affaire de la politique, mais qu'elle tient aussi de la responsabilité personnelle de chaque individu. L'instruction est avant tout un bien personnel. Le bénéfice en revient en premier lieu à celles et à ceux qui sont prêts à y investir du temps et de l'argent et à faire les efforts nécessaires pour l'acquérir. Ce principe vaut avant tout pour les offres de formation continue.

L'UDC reconnaît l'importance de la formation et de la recherche pour l'économie suisse.

L'UDC reconnaît et souligne l'importance de la formation pour chaque individu.

L'UDC s'oppose à l'indemnisation des offres de formation continue par la Confédération.

1.1. Compétences

La Constitution fédérale² répartit la compétence de la formation et de la recherche entre la Confédération et les cantons. Les cantons sont responsables des écoles. Ils sont également l'autorité de tutelle des universités cantonales. Par contre, la formation professionnelle, les EPF, l'encouragement de la recherche ainsi que la réglementation des hautes écoles spécialisées sont de la compétence de la Confédération.

¹ FF 2003, 2378. Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007

² Art. 62ff. cst.

Cette structure fédéraliste de l'instruction publique suscite aujourd'hui de fréquentes critiques. On lui reproche de disperser l'enseignement au niveau primaire déjà et d'entraver la mobilité des élèves et des parents par manque de coordination. Toutefois, les cantons ont l'intention d'améliorer leur coordination scolaire sur le plan du contenu et de la méthode ainsi que de fixer des objectifs de formation communs (points de rencontre). Un nouvel article constitutionnel donnerait à la Confédération une compétence subsidiaire de réglementation dans ce domaine.

Cette meilleure coordination intercantonale doit en principe être saluée. La formation constitue un système coordonné dans lequel les différents échelons se basent sur les degrés précédents. Pour que les milliards investis dans la formation et la recherche portent effectivement des fruits, tout le système doit être orienté en fonction d'objectifs fixés par la politique. Il ne faut pas pour autant remettre en question fondamentalement la structure fédéraliste de l'enseignement, ni centraliser le système de la formation. La Confédération doit dans tous les cas respecter les compétences cantonales et exercer avec retenue sa compétence subsidiaire.

Il existe évidemment des domaines dans lesquels il sera quasiment impossible de réaliser un consensus fédéral global. C'est le cas notamment de la question des langues. Les conditions de départ varient fortement d'un canton à l'autre et certaines différences systématiques sont inévitables. Il est par contre important que les cantons travaillant selon le même système formulent des points de rencontre. Les langues nationales sont essentielles pour la compréhension interne et elles jouent sans doute aussi un rôle important au niveau économique. A moyen et à long terme cependant, l'anglais en tant que langue mondiale et économique sera déterminant pour le succès durable de l'économie suisse et son marché du travail.

L'UDC est opposée à la centralisation du système de formation.

L'UDC demande que les compétences fédérales subsidiaires ne soient exercées qu'avec retenue et uniquement quand la situation l'exige.

1.2. Les risques encourus par la formation

Dans un Etat social riche comme la Suisse, il arrive facilement que la formation soit comprise abusivement comme une action éducative, un laboratoire d'essai pédagogique, une occasion de mettre en pratique de hobbies personnels, voire de conditionner socialement les individus. Les souhaits et idées individuels tendent à prendre le pas sur l'objectif prioritaire de la formation. Ainsi, des compétences centrales sont perdues. Les résultats des études PISA mais aussi les plaintes des employeurs concernant le manque de compétences et de volonté à l'effort des jeunes entrant dans la vie professionnelle mettent en évidence des lacunes à tous les degrés scolaires, mais surtout à l'école primaire. La concurrence sur le marché du travail et dans l'économie nous interdit de laisser périliter des compétences centrales. Il est indispensable que les jeunes soient préparés aux exigences du monde professionnel. Les investissements dans la formation aux degrés supérieurs n'ont guère d'effets si les échelons précédents ne remplissent pas leur tâche.

Le premier devoir des responsables de la formation est donc de viser des performances élevées et de préparer les élèves à une activité professionnelle exigeante. A cet effet, les enseignants doivent être familiarisés avec les exigences de la vie professionnelle et des entreprises, de même qu'avec le mode de fonctionnement d'une économie performante. L'actuel manque de perméabilité entre économie et enseignement constitue de ce fait un défaut grave dans la formation des enseignants précisément. Il est indispensable que les enseignants de tous les degrés scolaires connaissent parfaitement la réalité de la vie professionnelle.

L'UDC demande que les écoles et les enseignants s'intéressent aux exigences du monde du travail et en fassent part aux élèves.

L'UDC demande que les disciplines de base traditionnelles comme les langues et les mathématiques retrouvent la place privilégiée qui était la leur dans l'enseignement primaire.

1.3. Le passage vers la vie professionnelle

Près de 70% des adolescents visent un diplôme professionnel après l'école obligatoire. La formation professionnelle suisse est une des meilleures du monde et constitue de ce fait un facteur essentiel pour la compétitivité de l'économie suisse. Pour de nombreux adolescents, le passage de l'école à la vie professionnelle est aujourd'hui plus exigeant et plus difficile qu'autrefois. D'une part, les jeunes estiment avoir droit à la place d'apprentissage "idéale" ou au métier "idéale" à leurs yeux, d'autre part, le bagage scolaire des jeunes a tendance à s'écarter des exigences du monde du travail.

La préparation du passage à la vie professionnelle est l'affaire des gouvernements cantonaux, des enseignants, des offices de la formation professionnelle et des orienteurs professionnels. En deuxième lieu seulement, il incombe aux entreprises et aux organisations du monde du travail (OMT) de faciliter cette importante étape.

2. Formation professionnelle

2.1. La formation professionnelle

La formation professionnelle est régie dans la loi du même nom (LFP) et entre dans la compétence de la Confédération. Sa conception et son application sont une tâche commune de la Confédération, des cantons et des OMT. Combinant l'apprentissage dans l'entreprise et la formation dans les écoles professionnelles publiques, la Suisse applique systématiquement le principe de la formation professionnelle duale. L'efficacité de ce système est patente. Elle est confirmée, d'un côté, par le succès économique et le standard de qualité élevé de notre pays et, d'un autre côté, par les résultats des jeunes suisses dans les concours mondiaux des métiers.³

Il convient également de relever lesdites attestations fédérales de formation professionnelle qui certifient un apprentissage de durée réduite. Cette filière permet également aux jeunes moins doués d'entrer dans le monde du travail. La formation professionnelle suisse est un acquis exceptionnel qu'il s'agit de défendre dans l'intérêt de la place économique et industrielle suisse contre la tendance à scolariser systématiquement la formation des jeunes. L'équivalence sociale de la formation professionnelle pratique et de la formation scolaire est d'ailleurs ancrée dans le nouvel article constitutionnel.

La valeur de la formation professionnelle est aujourd'hui fréquemment sous-estimée. Cette formation sur le terrain a parfaitement fonctionné pendant des décennies sans crise et sans intervention de l'Etat. Il n'y a donc aucune raison valable d'affaiblir le système dual par des interventions étatiques comme des ateliers d'apprentissage, des mesures de contraintes et des charges supplémentaires imposées aux entreprises occupant des apprentis. Il faut au contraire revaloriser l'expérience professionnelle pratique. De plus, il faut introduire au niveau supérieur de formation le système European Credit Transfer System for Vocational

³ 37^e Concours mondial des métiers St-Gall 2003: victoire dans le classement par nations, 8 médailles d'or, 9 médailles d'argent, 3 médailles de bronze, 9 diplômes, participante ayant obtenu le plus grand nombre de points au total, meilleure femme dans un métier dominé par les hommes. 38^e Concours mondial des métiers Helsinki 2005: victoire dans le classement par nations, au total 18 médailles et 10 diplômes.

Education and Training (ECVET) parallèlement au European Credit Transfer System (système européen d'unités capitalisables transférables ECTS)⁴.

L'UDC soutient tous les efforts visant à sauvegarder et à renforcer le système de formation duale qui a fait la preuve de son efficacité.

L'UDC demande l'introduction du ECVET parallèlement à celle du ECTS.

2.2. Fonds en faveur de la formation professionnelle

Avec la révision de la loi sur la formation professionnelle, un dit fonds en faveur de la formation professionnelle contrôlé par l'Etat a été mis en place. Cette institution impose de nouveaux prélèvements obligatoires et son administration coûte cher. L'UDC a toujours été sceptique face à de telles solutions et elle leur préfère un système d'allègement fiscal en faveur des entreprises qui forment des apprentis. L'activité du fonds de formation professionnelle pose plusieurs problèmes, également au niveau de la délimitation des différents métiers. D'une manière générale, le rapport entre le coût et l'utilité de ce fonds n'est pas favorable.

L'UDC rejette le fonds en faveur de la formation professionnelle.

L'UDC demande que les entreprises qui forment des apprentis bénéficient d'allègements fiscaux.

2.3. Places d'apprentissage

Le nombre de places d'apprentissage offertes en Suisse est recensé chaque année dans les moindres détails. Il s'avère que beaucoup de places restent ouvertes parce qu'elles ne se situent pas dans les branches économiques ou dans les régions géographiques les plus convoitées. Cette situation entraîne chaque année une course aux places d'apprentissage les plus demandées, si bien que ces places sont occupées très tôt. On observe ce phénomène en Suisse alémanique surtout. Il correspond dans une large mesure à la concurrence existant sur le marché du travail et ne peut donc être éliminé entièrement.

Les interventions de l'Etat produisent des distorsions dans cette concurrence et découragent les entreprises à jouer leur rôle de formatrices. Il serait bien plus utile de donner à ces entreprises des conditions-cadres adéquates et de les soutenir ainsi dans leur tâche. A cet effet, il faut mettre en place une collaboration étroite, souple et basée sur la confiance réciproque entre les écoles, les services cantonaux concernés, l'orientation professionnelle, les organisations du monde du travail et les entreprises. Il est indispensable que les offices cantonaux de la formation professionnelle cherchent le contact avec les entreprises formant des apprentis.

L'UDC demande une collaboration étroite et souple entre l'Etat, l'économie, les écoles et l'orientation professionnelle dans la définition de l'offre de places d'apprentissage et la conception de celles-ci.

L'UDC rejette des contraintes excessives imposées aux entreprises.

L'UDC salue la création d'associations pour l'apprentissage quand c'est nécessaire.

⁴ ETCS: European Credit Transfer System pour les prestations académiques; ECVET: European Credit Transfer System for Vocational Education and Training pour la formation professionnelle (pratique).

2.4. Formation des maîtres professionnels

La loi sur les hautes écoles professionnelles prévoit la transformation de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) en un Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFHFP). Cette institution offrira comme jusqu'ici la formation de base et la formation continue des enseignants des écoles professionnelles, des ateliers d'apprentissage et laboratoires ainsi que des experts d'examen dans les trois centres régionaux de Zollikofen, Lugano et Lausanne. Pour répondre aux exigences d'un institut de haute école, l'IFHFP devra assumer certaines tâches supplémentaires. Il s'agira d'offrir des filières d'étude conduisant au master et au doctorat, de faire de la recherche et d'offrir des prestations de service à des tiers aux prix usuels sur le marché. Cette extension des activités a déjà eu pour conséquence une augmentation des dépenses de l'ISFPF de plus de 80% durant la période 2003-2005.

Globalement, il semble que la tâche de base, à savoir la formation de maîtres professionnels, ait été sacrifiée au bénéfice des possibilités quasi illimitées d'occuper un institut de haute école. La possibilité de former les maîtres d'apprentissage dans le secteur didactique et pédagogique des hautes écoles pédagogiques ainsi que dans les secteurs spécialisés des trois instituts régionaux existants n'a pas été examinée en détail. Inversement, les liens avec la pratique professionnelle ont disparu dans une large mesure. Les professionnels disposant de connaissances pratiques et aptes à enseigner ont été exclus des écoles ou du moins leur accès à l'enseignement a été fortement entravé. La prise en compte de l'expérience professionnelle par le biais des crédits d'études ECVET n'a pas eu lieu jusqu'ici à ce niveau.

L'UDC rejette une académisation de la formation professionnelle et de la formation des maîtres professionnels.

Elle demande que la possibilité d'intégrer la formation des maîtres professionnels dans les hautes écoles pédagogiques soit sérieusement examinée.

L'UDC demande que l'expérience professionnelle pratique soit prise en compte également dans la formation des maîtres professionnels par le biais du système des crédits d'études ECVET.

2.5. Formation professionnelle supérieure, école professionnelle supérieure, maturité

2.5.1. Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure offre aux professionnels ambitieux la possibilité d'étendre considérablement leurs capacités professionnelles dans le domaine tertiaire non universitaire. Pour l'UDC, cette offre est un élément important de la formation professionnelle dans son ensemble. Les personnes ayant passé avec succès la formation professionnelle supérieure doivent bénéficier d'un accès facilité aux hautes écoles spécialisées et leurs qualifications antérieures doivent être reconnues. Il faut également viser la reconnaissance des diplômes au niveau international.

2.5.2. Examens professionnels

S'agissant des examens professionnels et examens professionnels supérieurs (maîtrise fédérale dans les arts et métiers), la Confédération et les organisations du monde du travail (OMT) assument ensemble les responsabilités. La Confédération reconnaît les règlements d'examen alors que les OMT définissent la matière des examens. Cette offre s'adresse en

particulier aux professionnels ayant plusieurs années d'expérience. Elle constitue un élément important de la formation professionnelle dans son ensemble. Les personnes ayant passé avec succès les examens professionnels et examens professionnels supérieurs doivent bénéficier d'un accès facilité aux hautes écoles spécialisées et leurs qualifications antérieures doivent être reconnues.

L'UDC demande qu'un accès équitable aux hautes écoles professionnelles soit accordé aux personnes ayant suivi une formation professionnelle supérieure et passé avec succès les examens professionnels supérieurs.

L'UDC demande que les autorités concernées oeuvrent en faveur d'une large reconnaissance internationale de ces diplômes.

2.5.3. Ecole professionnelle supérieure, maturité professionnelle

L'introduction de la maturité professionnelle a ouvert aux professionnels la voie vers les universités. Acquise parallèlement à une activité professionnelle ou à un apprentissage professionnel, la maturité professionnelle est aujourd'hui pleinement reconnue par l'économie. La maturité professionnelle se base sur les connaissances professionnelles acquises.

L'UDC souhaite qu'une pratique professionnelle d'au moins un an continue d'être exigée pour l'accès aux hautes écoles professionnelles.

2.5.4. Le gymnase

La filière de formation purement universitaire via le gymnase dure trop longtemps en Suisse. Le passage à l'université a lieu trop tard et les diplômés universitaires suisses sont trop âgés en comparaison internationale. Compte tenu de la concurrence croissante et de l'internationalisation des marchés du travail, la période gymnasiale doit être réduite. La nouvelle multifonctionnalité des gymnases parle d'ailleurs également en faveur d'un raccourcissement de cette période d'étude. Les gymnases incluent aujourd'hui aussi les métiers d'enseignants, mais la formation et la spécialisation de ces derniers n'ont lieu qu'ultérieurement dans les hautes écoles pédagogiques.

Malgré l'orientation de plus en plus internationale des universités, les connaissances requises pour la maturité sont encore appréciées différemment d'un canton à l'autre. Néanmoins, la maturité garantit l'accès sans examen à la plupart des filières d'études universitaires. Pour permettre aux universités de maintenir le niveau qualitatif élevé de l'enseignement et de la recherche, il faut qu'elles aient le droit de définir leurs propres critères d'admission, du moins dans certaines disciplines.

Entre 1997 et 2003, la population de la Suisse s'est accrue de 4,3%. Durant cette même période, le nombre de maturités a augmenté de 27,4%, le nombre de jeunes commençant des études universitaires de 23,9% et celui des étudiants de 23,9%. Cette évolution est totalement disproportionnée par rapport au développement démographique. Même en tenant compte de l'ouverture relativement récente des HES et de la croissance accélérée du nombre d'étudiants étrangers dans les universités suisses, ces chiffres semblent indiquer un ramollissement des critères d'admission et un nivellement par le bas des exigences. Pour sauvegarder les performances du système de formation suisse, les gymnases doivent durcir leurs exigences et renforcer les disciplines principales, notamment dans le domaine des mathématiques et des sciences naturelles. Il n'est pas nécessaire pour cela d'interférer dans les compétences des cantons. Si les universités peuvent formuler leurs propres critères d'admission, les gymnases ont tout intérêt à préparer leurs élèves à ces critères.

L'UDC est favorable à une réduction de la période gymnasiale.

L'UDC admet le souhait des universités de fixer leurs propres critères d'admission dans certains domaines.

L'UDC demande un accroissement des exigences et un renforcement des mathématiques et des sciences naturelles dans les gymnases.

3. Hautes écoles

3.1 Hautes écoles spécialisées, EPF, universités

Pour répondre aux exigences croissantes de la concurrence internationale et du progrès technique, les écoles professionnelles supérieures du type ETS/ESCEA/ESAA ont été revalorisées en 1995 pour devenir des hautes écoles spécialisées. La loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) et le "masterplan"⁵ conclu entre la Confédération et les cantons règlent l'admission ainsi que les prestations de la Confédération. Aujourd'hui, les hautes écoles spécialisées accueillent quelque 14'000 étudiants.

Les hautes écoles spécialisées proposent en premier lieu des filières d'études de trois ans couronnées par un titre bachelor donnant droit à l'exercice d'une profession. Il est nécessaire à la qualité des HES et à leur positionnement sur le marché que ces institutions puissent également offrir des filières d'études master. La qualité de cette filière doit être garantie par la fixation d'un nombre minimal d'étudiants ainsi que par la coopération interrégionale. Cette filière doit être limitée aux domaines promettant une importante création de plus-values.

Les HES doivent rester proches de la pratique professionnelle. Toute académisation éloignant ces écoles de la réalité économique doit être évitée. Pour positionner favorablement les HES sur le marché, il est indispensable que tous les étudiants disposent d'au moins une année de pratique professionnelle. De surcroît, le système des crédits d'études ECVET doit être réalisé aux deux niveaux des HES et l'expérience professionnelle acquise doit être reconnue. Dans le domaine technique, il faut viser une collaboration plus étroite avec l'économie, notamment les PME, et le LFEM. Des expérimentations aussi douteuses qu'onéreuses dans le domaine des SSA doivent être empêchées.

La création des hautes écoles spécialisées est une véritable histoire à succès bien que ce développement ne soit pas encore terminé. D'une manière générale, l'efficacité de ce secteur peut encore être améliorée et l'on constate un net besoin de coordination entre les HES. Les doubles emplois doivent être supprimés et la coordination intercantonale améliorée. Il faut empêcher ces institutions d'offrir des filières d'études dans le seul but de garder un maximum d'étudiants, donc d'obtenir un maximum de moyens financiers. Des problèmes restent à résoudre au niveau de la recherche également. Les HES sont en concurrence avec d'autres institutions de recherche alors que les moyens disponibles diminuent. Il est donc indispensable d'examiner tous les projets de recherche des hautes écoles du point de vue de leur utilité pour l'économie suisse en général, l'industrie en particulier. Enfin, la recherche dans les HES doit s'émanciper de ses activités essentiellement d'expertise.

Les EPF ont fait le pas il y a quelques années vers une corporation indépendante munie d'un mandat de prestations de la Confédération. L'UDC approuve cette indépendance partielle.

Les universités fonctionnent sur une base cantonale et bénéficient d'un soutien financier de la Confédération. La conception du futur paysage universitaire suisse, la réforme de Bologne et le rapide changement du contexte international forcent les universités à s'adapter.

⁵<http://www.bbt.admin.ch/fachhoch/dossiers/mplan/f/>;
<http://www.bbt.admin.ch/fachhoch/publi/f/verfahren.pdf>

L'UDC souhaite maintenir l'exigence d'au moins une année de pratique professionnelle pour accéder aux HES.

L'UDC demande que le système des crédits d'études ECVET soit appliqué le plus rapidement possible aux hautes écoles spécialisées.

L'UDC demande que les écoles professionnelles puissent également offrir des filières d'étude master avec une activité de recherche correspondante.

L'UDC demande que les études master soient financées dans une large mesure par des prêts d'étude.

L'UDC soutient les EPF et les universités dans leurs efforts d'acquérir une certaine autonomie et de répondre aux lois du marché.

3.2. Futur paysage universitaire suisse

Avec la globalisation, la réforme de Bologne et la libéralisation des services dans le cadre de l'OMC, l'enseignement supérieur affronte à son tour la concurrence internationale. C'est dire que les conditions-cadres de l'enseignement doivent être adaptées au nouveau contexte. La collaboration entre les universités ainsi que la gestion globale au niveau national méritent d'être améliorées. Il faut également définir des critères uniformes pour le soutien fédéral afin qu'à l'avenir toutes les universités soient financées selon des valeurs standards. Cet objectif peut être atteint via les nouveaux articles constitutionnels sur la formation et la loi sur les universités. Il faudra cependant laisser à l'avenir également une grande autonomie aux universités. Elles en ont besoin pour se profiler dans le contexte international et pour se positionner efficacement sur le marché de la formation.

La globalisation a fait de la formation universitaire un secteur du marché. La participation à ce marché implique que les prix, les produits et les filières d'étude soient concurrentiels. Pour le moment, les universités suisses ne disposent pas encore de l'autonomie nécessaire pour franchir ce pas. Elles doivent pouvoir formuler des critères pour l'admission des étudiants, influencer le choix des filières d'étude et générer des fonds propres. De plus, il faut leur donner la compétence de fixer elles-mêmes les taxes d'étude. Le système des bourses d'étude, y compris les prêts d'étude, doit être placé dans la compétence des universités. Il faudra éventuellement prendre encore d'autres mesures pour permettre aux universités de suivre le développement international.

Parallèlement, il faut veiller à ce que les hautes écoles spécialisées gardent leur place dans le système dual par rapport aux universités. Actuellement, la formation professionnelle est du ressort de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFPT) du Département fédéral de l'économie (DFE) alors que les sciences et la formation sont attribuées au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Compte tenu des nouvelles exigences économiques, de la nécessité de soutenir l'innovation ainsi que des montants énormes investis dans la formation et la recherche, tous les domaines de la formation doivent être réunis dans un seul département fédéral, de préférence au DFE.

L'UDC soutient en principe le renforcement de la coordination et la gestion nationale des universités.

L'UDC salue le financement des universités selon des valeurs standards.

L'UDC demande qu'une plus grande autonomie soit accordée aux universités pour la formulation et l'examen des critères d'admission, la fixation des taxes et le système des bourses d'étude.

L'UDC demande que les universités contribuent davantage à leur propre financement par la recherche des fonds auprès de tiers.

L'UDC demande que les prestations des universités dans l'enseignement et la recherche soient réglées dans le cadre d'un mandat de prestations et que le versement de contributions fédérales soit lié à la production de ces prestations.

L'UDC demande la création d'un unique office fédéral pour la formation, la recherche et l'innovation qui serait responsable de tout le secteur de la formation et de la recherche. Ce nouvel office doit de préférence être attribué au DFE

3.3 Réforme de Bologne

L'objectif de la réforme de Bologne est de rendre les diplômes universitaires comparables au niveau international et de les structurer plus clairement. A cet effet, on a introduit les titres académiques bachelor et master. Le diplôme bachelor atteste une aptitude professionnelle alors que le master repose sur des études scientifiques approfondies et ouvre la voie vers le doctorat. L'élément essentiel est le système des crédits d'études ECTS qui permet de changer d'institut de formation et de lieu d'étude. Grâce à ces unités capitalisables transférables, les études effectuées antérieurement sont prises en compte.

La réforme de Bologne n'est pas encore appliquée partout au niveau des universités. Le principal problème des universités est de concevoir le diplôme bachelor de manière à ce qu'il réponde effectivement à une aptitude professionnelle. Il faudra cependant bien que les universités s'adaptent sur ce point également aux besoins des étudiants.

Le modèle de Bologne doit être appliqué dans tous les secteurs universitaires.

Le diplôme bachelor doit être conçu de manière à ce qu'il constitue une aptitude professionnelle générale.

3.4. Financement des universités

3.4.1. Justification des moyens engagés

Tous les pays économiquement performants disposent d'un système universitaire bien établi dans les domaines de la technique et des sciences naturelles. Les universités sont soumises à un contrôle permanent de la qualité. Dans les pays asiatiques émergents, l'Etat prescrit même aux universités quelles filières d'études elles doivent forcer. La contribution de ces institutions au succès économique du pays est considérée comme centrale. Pour rester compétitive et économiquement indépendante, la Suisse doit soumettre elle aussi la formation et la recherche à un contrôle permanent et efficace de la qualité. Il ne suffit pas de faire état de certaines traditions, d'évoquer la liberté scientifique ou de relever l'importance d'un contexte créatif pour résister à la concurrence internationale.

La formation n'est pas seulement une tâche publique, mais aussi – dans le domaine tertiaire notamment – un facteur économique et un produit d'exportation. La Suisse n'a pas le droit de se fermer devant ce développement. Face à la globalisation mondiale, les universités de même que toutes les institutions de formation soutenues par les pouvoirs publics doivent clairement se mettre au service des intérêts du pays, donc de l'économie nationale. Il y a aujourd'hui une disproportion aussi évidente que dommageable entre le nombre de diplômés universitaires de l'ingénierie et des sciences naturelles, d'une part, celui des diplômés des lettres et des sciences sociales, d'autre part. Les universités assument une part des responsabilités dans ce développement. Il faut leur donner le mandat et les moyens d'influencer le choix des études. Une société du savoir n'est pas encore une société créant des plus-values. Il convient donc de renforcer le transfert de connaissances et de technologie et d'assurer le lien avec l'économie.

L'UDC demande un renforcement du domaine de l'ingénierie et des sciences naturelles dans les universités.

L'UDC demande une évaluation constante des prestations du système universitaire du point de vue de sa contribution à la création de plus-values.

L'UDC salue la concurrence entre les écoles professionnelles supérieures et les universités publiques et privées. Il faut à cet effet que la Confédération reconnaisse les offres privées.

L'UDC souligne que la qualité du système universitaire ne dépend pas en premier lieu du montant des contributions financières publiques, mais bien de la volonté de chaque institution de réaliser des performances exceptionnelles.

3.4.2. Financement des études

En comparaison internationale, les filières d'étude suisses sont très avantageuses. Les propositions d'augmenter les taxes d'étude sont contrées par des arguments sociaux. Il faut tout de même rappeler à ce propos que les études sont massivement subventionnées par l'argent des contribuables et que l'obtention d'un diplôme universitaire conduit en règle générale à un revenu supérieur à la moyenne. De plus, les diplômés universitaires ont de meilleures chances d'accéder à des postes de cadres – donc de diriger des personnes dont les impôts ont financé leurs études. On constate par ailleurs qu'un nombre croissant de diplômés universitaires refusent de mettre leur savoir au service de la collectivité. Le travail à temps partiel, voire le refus d'exercer une activité professionnelle sont de plus en plus fréquents.

Des taxes d'étude plus élevées ont des effets positifs évidents, notamment en modifiant les rapports entre les universités et les étudiants. Ces derniers ne sont plus de simples consommateurs d'une prestation presque gratuite, mais deviennent des clients exigeants et attentifs à la qualité du produit. Ces étudiants exigent des prestations supérieures de leurs enseignants, ce qui contribue également à accroître la qualité de l'enseignement.

Il est presque impossible aujourd'hui d'influencer directement le choix des études. Une augmentation des taxes d'étude oblige les étudiants à procéder à une analyse coût/utilité du point de vue de leurs futures chances sur le marché du travail. Le choix des études est influencé par le montant des taxes; il sera davantage déterminé par les réalités économiques que par les désirs individuels. De plus, les étudiants qui ont fait leur analyse coût/utilité sont motivés à achever aussi rapidement que possible les études choisies et à les réussir.

Le produit d'une augmentation des taxes d'étude peut enfin servir à réduire les taxes d'étudiants particulièrement performants, voire à offrir aux meilleurs d'entre eux une bourse permettant de poursuivre les études ou une place d'assistant. Bien équilibré, un tel système améliore même l'égalité des chances en ce sens qu'il permet aux enfants de parents peu fortunés de se concentrer sur leurs études. Le montant du revenu ou l'état de la fortune ne sont par contre pas des critères utiles pour fixer le montant des taxes d'étude. Ce procédé mine finalement le principe de la performance individuelle.

La nécessité de se positionner dans le contexte international et l'orientation en fonction du marché de la formation exigent une présentation fiable et transparente des coûts effectifs des études. Les étudiants suisses et étrangers sont ainsi placés sur pied d'égalité, ce qui est souhaitable. Les universités suisses sont en effet fréquentées par de nombreux étudiants étrangers. Par tradition, ceux-ci bénéficient du même traitement que les étudiants suisses. Selon leur pays d'origine, il ne paie pas ou très peu de taxes d'étude et bénéficient de surcroît souvent d'un logement. Inversement, la proportion d'étudiants suisses fréquentant une université étrangère est faible. La mobilité tendant à augmenter sensiblement et les universités se concurrençant de plus en plus, une augmentation des taxes d'étude constitue une solution économique utile qui augmente l'attractivité des universités suisses pour les étudiants étrangers sans offrir pour autant des études gratuites. En effet, on semble penser dans de nombreux pays que gratuité des études équivaut à inefficacité des études. Non seulement

les taxes d'étude rendent donc les étudiants plus attentifs à la qualité de l'enseignement, mais de surcroît elles permettent de corriger des idées préconçues et contribuent ainsi à positionner plus favorablement les universités suisses dans le contexte international.

L'UDC approuve une augmentation des taxes d'étude en tant qu'instrument augmentant la qualité et les performances des universités.

L'UDC demande que le choix des études soit influencé par les critères d'admission et les taxes.

L'UDC approuve l'utilisation du produit de la hausse des taxes pour financer des bourses d'étude.

L'UDC demande que les étudiants suisses et étrangers soient véritablement placés sur pied d'égalité.

3.4.3. Système des bourses d'étude

Les différences entre les systèmes cantonaux de bourses d'étude conduisent à des injustices (par exemple, quand les parents déplacent leur domicile). Les bourses sont souvent liées aux études à l'université "maison". De cette manière, les conditions légales actuelles entravent aussi bien la mobilité des étudiants que la gestion économique des universités. Elles sont ainsi contraires aux principes de la réforme de Bologne.

Moyennant le produit des taxes d'étude augmentées, les universités doivent avoir la possibilité de mettre en place un système de bourse et de soutien aux études qui soit performant et conforme aux principes du marché. Des donations et autres contributions de tiers viennent s'ajouter aux contributions publiques. Aujourd'hui déjà, les universités reçoivent des dons pour financer des bourses. Il est évident que si le système des bourses tombe entièrement dans leur compétence, le nombre de ces dons irait en augmentant. Mais cela ne suffit pas. Il faut, parallèlement, privilégier fiscalement ces dons pour les encourager. A court terme, cette intervention réduit certes le produit fiscal, mais à la longue elle diminue les charges publiques au niveau universitaire et améliore la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Les universités ont un intérêt évident à offrir à leurs étudiants des conditions aussi attrayantes que possible, des bourses et des prêts adaptés aux besoins et aux résultats ainsi que des logements. En contrepartie, les universités peuvent exiger des efforts de leurs étudiants. Les filières d'étude master doivent être financées en priorité par des prêts d'étude et subsidiairement seulement par des bourses. Cette procédure vise également à faciliter l'orientation internationale des universités.

L'UDC demande que le système des bourses et des prêts d'étude soit transféré dans la compétence des universités.

L'UDC demande que les dons privés aux universités puissent être déduits intégralement au niveau fiscal.

L'UDC demande que les filières d'étude master soient principalement financées par des prêts d'étude.

3.4.4. Le succès dépend de l'élément humain

L'importance d'un contexte créatif et novateur pour l'enseignement et la recherche est incontestable. Mais, pour réaliser ce contexte, il faut commencer par supprimer quelques gros obstacles structurels et administratifs. C'est ainsi, et non pas seulement par des privilèges, que l'on parvient à attirer des personnes talentueuses qui engendrent précisément cette at-

mosphère créative. Ce système ne doit cependant pas seulement répondre aux attentes des professeurs, mais aussi à celles de la relève scientifique et des étudiants.

La recherche a besoin de personnel. Des candidats indiqués se trouvent généralement parmi les doctorants. Il faut que ces derniers aient des assurances concernant la durée et les exigences de leur travail de doctorat. Il n'est pas acceptable d'appliquer un régime mou qui, finalement, garantit un emploi public à tous les doctorants indépendamment de leurs compétences et de leurs objectifs professionnels ultérieurs. Les secteurs offrant des places d'assistants doivent être limités. Le facteur déterminant sera toujours économique. Habituellement, les coûts des places d'assistants sont imputés au budget de recherche. On doit donc s'attendre à ce que soient pris en compte uniquement les doctorants qui disposent du talent nécessaire et qui voient leur avenir dans la recherche.

Le contexte universitaire doit aussi satisfaire aux exigences des étudiants. Ces derniers ont droit à une formation excellente. Cette exigence concerne avant tout l'enseignement. Il n'est pas acceptable que des enseignants privilégient leurs projets de recherche et négligent de ce fait les étudiants. Dans les universités actuelles, les étudiants veulent avoir leur mot à dire quant à la conception de l'enseignement et aussi apporter des critiques sans risquer d'être défavorisés pour autant. Un feedback anonyme professionnellement analysé et rapporté fidèlement à l'université contribue au climat de confiance et à la correction des éventuels défauts.

Les moyens matériels à disposition ne sont pas seuls garants du succès. L'effort, le talent, l'aptitude et la volonté des individus sont primordiaux. Mais ces qualités, tout comme la mobilité et la créativité, sont étouffées par la manie régulatoire des autorités. Les universités n'échappent pas à ce principe général: un marché du travail sans concurrence tarifaire, aménagé comme un atelier protégé et fortement réglementé finit par se rigidifier. Tout le monde y perd, notamment l'économie. La perméabilité doit être vécue dans les universités tout comme dans l'ensemble du secteur public.

L'UDC s'engage pour la suppression d'obstacles administratifs et structurels également dans le domaine de la formation et de la recherche.

L'UDC demande qu'une plus grande attention soit accordée à l'aptitude et aux objectifs professionnels des doctorants. En contrepartie, les exigences et la durée du travail de doctorat sont fixées d'avance pour les assistants.

L'UDC demande que les étudiants aient la possibilité de donner un feedback anonyme pour s'exprimer sans risque sur la conception et la qualité de leur université.

3.4.5. Esprit d'entreprise et contrôle permanent des résultats

Le système de formation doit être marqué davantage par l'esprit d'entreprise. Tant les institutions que les acteurs de l'éducation doivent faire un effort dans ce sens. Le droit aux contributions publiques ne peut être justifié que par des performances exceptionnelles et la présentation d'un retour sur investissement. L'obligation de justifier ses propres activités ainsi que l'acceptation d'appréciations externes renforcent la confiance réciproque et assurent le succès du système de formation. Ce principe est aussi essentiel pour l'obtention de fonds de la part de tiers. L'objectif final doit être une situation où l'Etat se contente de mettre à disposition l'infrastructure de base, alors que les moyens supplémentaires nécessaires sont générés dans la concurrence.

Il faut constamment se demander dans quelle mesure il incombe aux universités d'encourager l'esprit d'entreprise auprès des étudiants. La volonté de créer une entreprise est essentielle pour le succès d'une économie. Mais, à cet effet, les appels à l'initiative individuelle sont moins efficaces qu'une réduction générale de la densité normative que connaît notre

pays. La politique de la formation doit se concentrer sur les domaines qu'elle peut effectivement influencer de manière positive.

L'UDC salue une gestion des universités suisses conformément aux principes de la gestion d'entreprise.

L'UDC demande une présentation transparente du retour sur investissement en tant que condition pour l'obtention de contributions et moyens d'investissement publics.

L'UDC salue un enseignement faisant une large place à l'esprit d'entreprise, mais tient à souligner qu'il est plus important encore de réduire la densité normative en Suisse.

4. Ecoles privées

4.1. Généralités

Des offres privées de formation constituent depuis longtemps un élément important du système éducatif suisse. Elles représentent par ailleurs un facteur économique qu'on ne saurait sous-estimer et qui recèle un potentiel de croissance considérable.

Les écoles privées offrent un large éventail de formations à tous les degrés scolaires, mais il est encore difficile de s'y orienter. Ce spectre d'activités s'étend de l'école primaire à l'université privée, en passant par l'école professionnelle, divers cours, l'école professionnelle supérieure et la haute école spécialisée. Faute d'une certaine systématique et sans reconnaissance officielle des diplômes, notamment dans les domaines internationaux, le développement et la garantie de la qualité sont difficiles dans ce secteur.

4.2. Rapport entre écoles privées et écoles publiques

Les écoles privées de tous les niveaux sont en concurrence avec les institutions de formation étatiques. Ce marché doit donc être régi par des règles claires et équitables. Il est important que la concurrence puisse jouer sans aucune distorsion. La globalisation génère de nouvelles impulsions et de nouveaux marchés que tous les fournisseurs de formation peuvent exploiter. La Confédération et les cantons doivent mettre en place les conditions-cadres permettant à la formation privée, qui a une tradition fort ancienne en Suisse, de se développer. Il faut à cet effet commencer par reconnaître les filières d'étude et les diplômes des institutions privées s'ils correspondent aux exigences des cantons et de la Confédération. Par contre, on renoncera à tout financement public des écoles privées.

L'UDC salue la reconnaissance des institutions de formation privées et de leurs offres par la Confédération sur la base de standards de qualité reconnus.

L'UDC demande la rapide définition de normes de qualité pour les offres de formation privées afin de positionner efficacement le système de formation suisse sur les marchés globalisés.

L'UDC demande à la Confédération d'élaborer, en collaboration avec la branche concernée, un catalogue des offres de formation certifiées et reconnues par l'Etat.

5. Recherche

5.1. Généralités

Il est incontestable que la recherche scientifique suisse évolue à un niveau qualitatif très élevé. Ce qui manque, par contre, à la recherche soutenue par la Confédération, c'est le souci de l'efficacité, la coordination et une évaluation transparente des résultats. Avec la répartition du soutien public entre les projets nationaux de recherche et les programmes scientifiques UE, ce problème s'est sensiblement aggravé. Des fonds importants sont absorbés par des structures inefficaces et des projets sans aucune utilité réelle. Des doubles emplois et un manque évident de coordination conduisent au gaspillage des deniers publics. Pour un petit Etat comme la Suisse, il est de toute manière impossible de s'engager dans tous les domaines scientifiques. Les difficultés financières de l'Etat et l'importance accordée à la recherche scientifique pour la compétitivité internationale de la Suisse exigent la concentration des moyens disponibles sur les domaines les plus prometteurs de croissance. Il est donc indispensable de procéder à une évaluation globale qui met en évidence les succès tout comme les échecs. Il ne suffit plus de simplement relever le nombre de citations pour prouver le succès de la recherche. La recherche scientifique doit à l'avenir faire la preuve de son retour sur investissement du point de vue des plus-values créées en Suisse.

Face à cette exigence légitime, les universités relèvent la liberté scientifique, notamment en matière de recherche fondamentale. Il est incontestable que la recherche scientifique sauvegarde et augmente même la qualité de l'enseignement dans les universités. Toutefois, le soutien de la Confédération à la recherche comporte aussi le mandat d'apporter une contribution notable à la compétitivité internationale de la Suisse. Les universités et instituts de recherche doivent assumer ce mandat et présenter de manière transparente les résultats de leurs travaux scientifiques. De plus, ils doivent s'engager à acquérir des ressources financières complétant les contributions de l'Etat. En veillant de surcroît à orienter davantage leur recherche en fonction des besoins de l'économie, les universités et instituts de recherche renforcent le transfert de connaissances et de technologie.

L'UDC demande que les fonds disponibles soient concentrés sur les domaines les plus prometteurs de croissance.

L'UDC demande une évaluation indépendante de la recherche et de ses objectifs du point de vue de la création de valeurs ajoutées et de la compétitivité internationale de la Suisse. Le retour sur investissement doit être présenté de manière transparente.

L'UDC demande que les universités soient contraintes d'acquérir des fonds supplémentaires complétant les contributions publiques.

5.2. Fonds national suisse (FNS)

Le Fonds national suisse (FNS) est le principal organe soutenant la recherche fondamentale en Suisse. Doté d'un budget annuel de 400 millions de francs, il peut mettre en place un programme de recherche extrêmement large. Par recherche fondamentale, il faut entendre, dans le cadre du FNS, "une recherche à long terme axée en priorité sur l'acquisition de connaissances et non pas sur le développement de solutions directement applicables ou de produits commercialisables".⁶ Or, le FNS engage les fonds dont il dispose de manière trop large. Cette distribution selon le principe de l'arrosoir n'est plus opportune aujourd'hui et elle est même contraire à l'esprit des statuts du FNS⁷. Comme dans les universités, on constate aussi au FNS un manque d'esprit d'entreprise.

⁶ FF 2002

⁷ http://www.snf.ch/fr/por/org/org_sta.asp

La tâche du FNS n'est pas seulement de soutenir la recherche scientifique en Suisse, mais aussi de contribuer à la compétitivité internationale de notre pays. De plus, cette institution est censée veiller à la coordination et à la mise en réseau de la recherche afin d'accroître sa capacité de résoudre des problèmes. Enfin, elle assure la relève scientifique. Le FNS doit assumer ces tâches avec rigueur et contrôler constamment l'efficacité de son action. L'octroi de crédits de recherche doit être soumis à la condition que les objectifs et l'intérêt économique des projets soient présentés de manière transparente et que les différentes étapes des travaux soient annoncées. Les résultats des projets soutenus doivent être appréciés en fonction de ces critères et enregistrés dans des banques de données.

L'UDC demande que le FNS assume son mandat conformément aux principes inscrits dans la charte de la fondation.

L'UDC demande que le FNS fasse preuve de plus d'esprit d'entreprise et s'inspire davantage de considérations économiques.

L'UDC demande que le choix des projets de recherche se fasse selon des critères transparents et rigoureux. Ces projets doivent viser avant tout le renforcement de la compétitivité de la Suisse.

5.3. PNR, PPF, FNS et recherche sectorielle

A côté de la recherche fondamentale et de la recherche libre, le FNS soutient aussi la recherche orientée. Ces programmes sont limités dans le temps, de nature inter- ou transdisciplinaire et leurs objectifs sont définis par la politique. Par ailleurs, ils peuvent exiger la collaboration avec un partenaire non universitaire intéressé aux résultats des recherches. Les Programmes nationaux de recherche (PNR), les Programmes de points forts de la Confédération (PPF) et les Pôles de recherche nationaux (PRN) font partie de ces programmes.

Les PNR, PPF et PRN ainsi que la recherche sectorielle ne répondent cependant que très rarement aux exigences d'une stratégie visant à sauvegarder les emplois et à renforcer la compétitivité de la Suisse. La majorité des études soutenues par le FNS ne sont nullement novatrices, mais servent de prétexte à l'administration fédérale pour justifier de nouvelles activités de l'Etat. Preuve en est l'utilisation pratique qui est faite des résultats de ces recherches. Alors que le PNR 52 a déclenché un appel politique en faveur d'écoles de jour et de tables d'hôtes pour les écoliers, les résultats du PNR 43 sont passés sous silence dans le débat sur le prétendu manque de places d'apprentissage. Le programme PNR 42 et 42+ a déclenché une campagne politique contre notre pays en raison de ces anciens rapports avec l'Afrique du Sud. Face aux défis réels et notamment économiques auxquels la Suisse est confrontée aujourd'hui, il n'est plus acceptable de financer de tels programmes politiques. De plus, ces travaux découragent la relève scientifique suisse. Il faut tout de même rappeler que l'objectif prioritaire des investissements dans la recherche est la création d'emplois et l'encouragement de la croissance économique. La recherche sociale, voire politique, doit donc être strictement limitée.

L'UDC demande un réexamen complet des objectifs des recherches et de l'utilisation des fonds publics à cet effet.

5.4. Agence pour la promotion de l'innovation (CTI)

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), appelée aujourd'hui Agence pour la promotion de l'innovation, a pour tâche d'exploiter le potentiel scientifique des universités en faveur de l'économie. Son activité est principalement axée sur le transfert de connaissances et de technologie ainsi que sur les applications novatrices.

Si la CTI travaille efficacement, elle peut effectivement constituer un lien important entre l'économie et les universités. La transformation de connaissances internes en réussites économiques contribue forcément au succès de l'économie suisse. Il faut cependant aussi que les expériences et les stratégies de la CTI retournent à l'enseignement et la recherche faute de quoi la CTI risque de se fourvoyer. Aujourd'hui, la CTI se concentre trop fortement sur l'innovation pure et ne tient pas assez compte de la chaîne du développement jusqu'au succès commercial. Une innovation n'est pas forcément un succès commercial et une société du savoir n'est pas forcément une société qui a du succès. Le véritable succès ne dépend pas seulement de l'innovation, mais aussi de l'exploitation du travail et de la plus-value qui en résulte pour l'investisseur. Donc, les prestations de la CTI doivent également être évaluées de manière indépendante et les résultats doivent être présentés de manière transparente.

L'acquisition de fonds par la CTI n'est pas non plus réglée de manière satisfaisante. La CTI acquiert certes des fonds auprès de tiers, mais il s'agit dans la plupart des cas de fonds publics qui reviennent à la CTI par des voies détournées.

L'UDC demande que la CTI se concentre davantage sur le développement et la commercialisation des produits.

L'UDC demande que le travail de la CTI soit évalué du point de vue du retour sur investissement; tant les succès que les échecs doivent être présentés de manière transparente.

L'UDC soutient les propositions visant à rendre la CTI indépendante afin de la contraindre à rechercher des fonds non publics et à participer financièrement au succès des produits soutenus.

5.5. Transfert de connaissances et de technologie (TT)

L'expérience montre que les acquis de l'enseignement et de la recherche ne profitent pas suffisamment à l'économie. Les milieux scientifiques n'en sont pas assez conscients et continuent de mesurer leur succès au nombre de citations. A côté de la CTI, les universités entretiennent certes aussi des services TT soutenus par la Confédération et la CTI, mais le succès de ces institutions n'est pas prouvé.

En approuvant le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie 2004-2007, le parlement a aussi donné son aval au programme "Innovation et valorisation des connaissances". Par la suite, la Confédération a nommé quatre consortiums pour le transfert des connaissances et de la technologie qui disposent d'un budget global de 10 millions de francs jusqu'à fin 2007. En contrepartie, le projet "Technovation" a été abandonné. Le parlement a chargé la CTI de cette nouvelle tâche.

Le transfert des connaissances de la recherche et de l'enseignement vers l'économie et leur transformation en produits commercialisables sont d'une importance capitale pour le succès d'une économie nationale. Il n'a pas été suffisamment tenu compte de cet aspect dans le passé. Ce transfert s'est heurté et se heurte encore à des idées traditionnelles, à une méfiance quasi institutionnelle des milieux scientifiques par rapport à l'économie et à une conception surannée et injustifiable de la liberté scientifique. Inversement, les institutions chargées de ce transfert peuvent transmettre de précieuses impulsions du marché vers la recherche scientifique. Voilà la seule manière de garantir que la recherche contribue effectivement à la création de plus-values et à la compétitivité internationale du pays.

L'UDC soutient le transfert de connaissances des universités vers l'économie.

L'UDC demande que les prestations des institutions chargées de ce transfert soient évaluées de manière indépendante et présentées de manière transparente.

5.6. Institutions fédérales et proches de la Confédération

A côté de leurs activités propres, les EPF entretiennent également des instituts de recherche.⁸ Il s'agit notamment de l'Institut Paul Scherrer (IPS), de l'Institut fédéral de la recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) ainsi que de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG). Par ailleurs, l'EPF Lausanne et la Confédération participent financièrement au Centre Suisse d'Electronique & Microtechnique (CSEM), une organisation de droit privé.

Ces institutions ainsi que les départements et offices fédéraux concernés génèrent de nombreux doubles emplois. L'EMPA ainsi que le CSEM, instruments de la Confédération pour encourager la recherche et l'innovation, entretiennent trois sites. Pour assurer une utilisation plus rationnelle des fonds publics engagés, les tâches de ces organes doivent être évaluées en fonction des besoins de l'économie et des hautes écoles spécialisées. Dans une deuxième étape, il s'agira de les optimiser et de les coordonner dans la perspective, notamment, du mandat de recherche assumé par les HES (filiale master) et du soutien revendiqué par les PME.

Les tâches du WSL et de l'EAWAG se recoupent également. L'Institut fédéral de la recherche sur la forêt, la neige et le paysage doit être redimensionné et intégré dans l'EAWAG conformément aux conclusions d'une récente expertise. Cette réorganisation permettrait d'exploiter des synergies et libérerait donc des fonds. Il faudra également évaluer les prestations de l'IPS, notamment du point de vue du transfert des connaissances vers l'économie du pays et du choix des thèmes. Nombre de travaux scientifiques passent certes pour être excellents, mais leurs résultats ne sont guère exploitables au niveau économique si on fait abstraction de l'installation synchrotron. Or, on sait que les résultats de recherches scientifiques sont très rapidement dépassés faute d'applications techniques et économiques.

L'UDC demande le réexamen des tâches et de l'organisation de l'EMPA et du CSEM et une plus forte orientation des travaux de ces institutions en fonction des besoins de l'économie et des HES.

L'UDC demande que le WSL soit massivement redimensionné et intégré dans l'EAWAG. Le domaine forestier peut être transféré aux hautes écoles spécialisées.

L'UDC demande que l'ISP renforce son transfert de connaissances vers l'économie suisse.

5.7. Programmes de recherche UE (PCRD)

Depuis 2004, la Suisse participe pleinement au 6^e Programme-cadre de recherche et de développement UE (PCRD) 2003-2007 avec une contribution annuelle de 272 millions de francs. L'UE envisage dans son nouveau programme d'augmenter massivement les contributions des Etats, voire de les doubler. Les fonds à disposition de la recherche suisse en seront forcément réduits. Tout en participant pleinement à ces programmes, la Suisse n'a pas voix au chapitre quand il s'agit de définir le contenu des différents projets de recherche.

Les résultats de ces participations aux programmes de recherche européens sont fortement controversés. Les résultats économiques qui en découlent ne sont pas évalués si bien qu'il est impossible de se prononcer objectivement sur l'utilité de ces dépenses. Des participants

⁸ Art. 64 al. 3 cst.

se plaignent des énormes obstacles administratifs et relèvent la disproportion flagrante entre les résultats et les coûts des travaux. Pour des raisons politiques évidentes, ces critiques n'ont pas été vérifiées jusqu'ici. Des comptes rendus manifestement peu objectifs renforcent encore ce climat de méfiance.

Les PCRD et leurs objectifs sont étroitement liés au dit Agenda de Lisbonne. L'échec de ce dernier devrait donc susciter un réexamen critique de ces projets. Le Conseil européen a adopté la stratégie de Lisbonne en 2000 avec l'objectif de "faire de l'UE l'espace économique le plus compétitif et le plus dynamique du monde du point de vue scientifique". Publié en novembre 2004, le rapport KOK⁹ donne une première appréciation des progrès faits jusque-là. La conclusion est fort simple: aucun progrès ou presque n'a été fait en l'espace de 5 ans si bien que les objectifs doivent être modifiés; la priorité doit revenir à la croissance économique et à l'emploi; les participants doivent être davantage mobilisés; les procédures doivent être simplifiées et clarifiées. Ces propositions ont suscité une controverse parce qu'elles remettent en question l'équivalence des trois piliers de la stratégie de Lisbonne et, partant, le principe du développement durable. La gauche a reproché à la Commission UE de transformer la stratégie de Lisbonne en un agenda néo-libéral.

Dans ce contexte, la Suisse doit se demander si sa focalisation actuelle sur l'économie et d'autres besoins de l'UE constitue un objectif réaliste. L'UDC n'est en tout cas pas de cet avis. Il s'agit bien plus d'axer la formation et la recherche sur la concurrence internationale. Le cas échéant, on pourra concentrer la participation aux PCRD sur des projets transfrontaliers. Ainsi, la recherche sur le climat et l'environnement a plutôt sa place dans des programmes internationaux que strictement nationaux. Il est donc urgent que la Suisse revienne à une participation en fonction des projets.

L'UDC demande que la Suisse renonce à participer globalement aux programmes-cadres de recherche UE et qu'elle revienne à une participation en fonction des projets.

L'UDC demande que la formation et la recherche soient axées sur la concurrence internationale et non pas, pour des raisons politiques et en opposition avec le simple bon sens, sur l'UE.

5.8. Participation à l'Agence spatiale européenne (ESA)

La Suisse participe à l'Agence spatiale européenne par des contributions financières de plus en plus importantes. Les fonds investis dans la recherche spatiale reviennent en majeure partie à la Suisse sous la forme de commandes passées à l'industrie helvétique. Il s'agit cependant plutôt de mandats de politique industrielle que de mandats de politique de recherche. Il est discutable que cette participation apporte davantage à notre pays qu'un peu de prestige. L'ESA développe essentiellement des vecteurs dont quelques entreprises suisses produisent les enveloppes. Ce sont cependant les satellites de communication qui constituent l'aspect le plus intéressant de cette activité.

Il n'existe guère d'informations sur le rapport coût/utilité de la participation suisse à ESA. Il paraît cependant difficile d'y voir une quelconque utilité mis à part les mandats relativement importants attribués à l'industrie suisse. Avant de décider de la poursuite de cette participation, il faut en évaluer les résultats de manière indépendante et transparente.

L'UDC demande que l'utilité de la participation suisse à ESA soit évaluée de manière indépendante et présentée de manière transparente.

⁹ http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/kok_en.pdf

5.9. Académies scientifiques

Les académies scientifiques ont une tradition fort ancienne qui, pour certaines d'entre elles, remonte jusqu'au 19^e siècle. Elles offrent des services auxiliaires et de documentation, organisent des manifestations scientifiques, prennent position sur des projets de recherche et en soutiennent certains. De plus, elles assument les fonctions d'une organisation de la branche professionnelle. La Suisse connaît au total quatre académies, soit celles des sciences naturelles, des sciences techniques, des sciences humaines et sociales ainsi que des sciences médicales.

Dans l'ensemble, on constate que les activités des quatre académies se recoupent pour une bonne part avec celles d'autres organisations comme, par exemple, le FNS. Ces institutions ne sont pour l'essentiel pas soumises au contrôle public et n'ont pas à rendre de comptes à l'Etat. Dans l'idée d'un engagement rationnel des moyens financiers, il faut que les académies se limitent à leurs tâches centrales. Donc, qu'elles assument les fonctions d'une organisation professionnelle, offrent une plate-forme de rencontre et participent à la formation des opinions. Leur financement doit se baser sur leurs propres ressources et sur les versements de tiers, sauf éventuellement quand il s'agit de tâches d'intérêt public clairement définies et limitées.

L'UDC demande la réunion des quatre académies scientifiques en une seule organisation.

L'UDC demande qu'une distinction claire soit faite entre les tâches d'organisation professionnelle et les tâches d'intérêt public.

L'UDC estime que les tâches publiques doivent faire l'objet d'un mandat de prestations et que les décomptes doivent être vérifiés par le Contrôle des finances.

L'UDC demande l'évaluation des tâches d'intérêt public.

Principes et exigences de l'UDC

- L'UDC souligne la grande importance de la formation et de la recherche pour l'économie et l'industrie suisses. Mais au-delà de ce constat, la formation est avant tout un bien privé. Celles et ceux qui sont prêts à y investir du temps et de l'argent en récolteront les fruits. La responsabilité individuelle joue donc un rôle central dans la formation également. La qualité des offres ne dépend pas en premier lieu des moyens financiers disponibles, mais bien de la volonté de chacun de tendre vers l'excellence.
- Toutes les institutions de formation doivent veiller en priorité à ce que leurs offres soient de qualité et qu'elles soient axées sur la performance. L'UDC demande que les écoles et les enseignants se préoccupent davantage des exigences du monde du travail et qu'ils y préparent les élèves et étudiants. Cela signifie que les disciplines de base traditionnelles comme les langues et les mathématiques doivent jouer un rôle central déjà au niveau primaire.
- L'éducation et l'accompagnement des enfants sont de la responsabilité des parents. Il n'appartient certainement pas à la Confédération de s'occuper des enfants en dehors de l'enseignement. Lorsqu'il existe une demande réelle, elle doit être satisfaite par des modèles adaptés aux conditions régionales. L'UDC s'oppose à l'intervention de l'Etat dans les tâches d'éducation et de surveillance qui incombent clairement aux parents.
- Les tâches, compétences et responsabilités de la Confédération, des cantons et des communes doivent être clairement délimitées. L'UDC est opposée à une centralisation du système de formation. Celui qui finance les offres de formation dispose aussi d'un certain droit de participation à la conception de cette offre. On usera avec retenue des compétences subsidiaires conformément au nouvel article constitutionnel sur la formation.
- Les exigences devant lesquelles la concurrence internationale place la formation, la recherche et l'industrie suisses sont à considérer comme un défi; la formation et la recherche doivent être conçues pour le relever. L'UDC demande que la période gymnasiale soit raccourcie et que la compétence soit donnée aux universités de définir et d'appliquer leurs propres critères d'admission. Le titre de bachelor doit attester une authentique aptitude professionnelle et toutes les universités doivent offrir des filières d'étude type master. Enfin, l'UDC demande la réunion dans un seul département de tout le domaine de la formation et de la recherche.
- La concurrence à l'intérieur et entre les institutions de formation est une nécessité et doit être garantie. Les écoles privées doivent être reconnues par la Confédération si elles répondent à certains critères. Un contrôle de la qualité et une certification des offres de formation internationales doivent être rapidement mises en place. Les institutions publiques et privées doivent être mises sur pied d'égalité dans la formation continue. L'UDC s'oppose à ce que les offres de formation continue soient subventionnées par l'Etat.
- Les contributions financières aux études doivent être modulées en fonction de la demande et des performances. L'UDC demande qu'elles soient accordées non plus par l'Etat, mais par les universités elles-mêmes qui doivent les assortir de certaines conditions au niveau des résultats. Conformément aux habitudes internationales, les études master et les offres de formation supérieure doivent être financées avant tout par des prêts.
- Le système universitaire suisse doit être axé davantage sur le développement international. L'UDC salue une coordination au niveau national et un mode de financement des universités sur la base de valeurs standards. Parallèlement, cependant, il faut accorder aux universités une plus grande autonomie. Elles doivent avoir la compétence de formuler leurs propres critères d'admission et gérer elles-mêmes les taxes d'étude et les bourses.

- Les universités suisses doivent à l'avenir contribuer davantage à la création de plus-values et au succès économique de la Suisse. L'UDC souhaite qu'elles assument une part de responsabilité dans le choix des études. Il s'agit en particulier de renforcer les disciplines des sciences naturelles et des sciences de l'ingénierie. L'UDC demande par ailleurs que les dons privés aux universités soient entièrement déductibles sur le plan fiscal. L'acquisition de moyens financiers provenant de tiers ainsi que la modification correspondante du droit des fondations et du droit fiscal renforceront l'indépendance et la compétitivité des universités suisses.
- La qualité des institutions de formation doit être évaluée à tous les niveaux en fonction de critères de performance et comparatifs reconnus. L'UDC demande que les prestations des universités dans l'enseignement et la recherche soient réglées par le biais d'un mandat de prestations. Les prestations doivent être examinées notamment du point de vue de leurs effets positifs sur l'économie et les contributions financières doivent être soumises à des critères fixés conformément à cette exigence.
- La formation professionnelle duale selon le modèle suisse est une des meilleures du monde. L'UDC demande que le lien étroit avec la pratique, élément central de la formation professionnelle helvétique, soit maintenu. Il faut éviter de soumettre les entreprises d'apprentissage à des exigences excessives, mais plutôt favoriser fiscalement les entreprises qui acceptent de former des apprentis. On évitera également d'académiser la formation des maîtres professionnels. Un stage pratique d'une année au moins doit demeurer une condition d'admission aux hautes écoles spécialisées. L'introduction du système des crédits d'étude ECVET donnera une plus grande place à l'expérience pratique. Enfin, il faut donner, dans certaines conditions équitables, accès aux hautes écoles spécialisées aux personnes ayant suivi une formation professionnelle supérieure et réussi des examens professionnels supérieurs.
- L'innovation ne garantit pas à elle seule le succès et une société du savoir n'est pas forcément une société qui a du succès. La recherche doit donc veiller à ce que la pesée des fonds publics engagés et des résultats obtenus donne un solde positif. L'UDC demande que tous les programmes et projets de recherche financés par des fonds publics soient soumis du début à la fin à un examen de qualité sur la base d'indicateurs fiables pour en déterminer leur contribution au renforcement de l'économie et de l'industrie suisses. Les fonds disponibles doivent être concentrés davantage sur des domaines prometteurs de croissance et le retour sur investissement doit être clairement démontré.
- Il est incontestable que la recherche a besoin de relève. L'UDC demande cependant que les universités tiennent davantage compte des aptitudes scientifiques et des objectifs professionnels des doctorants soutenus. Le droit du travail les concernant doit être assoupli et se baser sur le CO. Les entraves administratives et structurelles à la recherche doivent être supprimées.
- Les recherches donnant des résultats sans application concrète ne présentent souvent aucun intérêt. L'UDC demande donc que le transfert de connaissances entre les universités, les instituts de recherche et l'économie soit renforcé. La CTI ne doit pas se contenter de commercialiser les innovations, mais participer davantage au développement des produits dans les PME et à leur lancement commercial. Le travail de cette institution doit être évalué du point de vue du retour sur investissement, les succès mais aussi les échecs doivent être présentés de manière transparente.
- La recherche future sera internationale dans de nombreux domaines. L'UDC demande cependant que la participation de la Suisse aux programmes internationaux de recherche soit évaluée quant à son utilité pour notre pays. La formation et la recherche doivent être axées sur la concurrence internationale. Il faut renoncer à des participations à motivation purement politique n'offrant pas de retour sur investissement intéressant. Une participation à des projets sélectionnés est préférable à une participation globale de la Suisse au 7^e programme-cadre de recherche et de développement UE.